



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

effectifs de personnel

Question écrite n° 76453

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur les graves dangers résultant de l'insuffisance des crédits et de l'insuffisance en nombre des personnels des services de déminage. Cette situation aggrave, par exemple, les difficultés auxquelles sont confrontés les services de l'Institut national de recherches archéologiques préventives, et compromet la conduite des missions relevant de ses directions interrégionales. Les opérations de diagnostic précédant la réalisation d'un chantier sont courtes. Et il semble qu'il ne soit pas rare qu'un engin découvert ne puisse être enlevé et soit, au mieux, à nouveau enseveli. Ce qui fait redouter qu'une personne, un jeune non averti de ces dangers, puisse manipuler une munition découverte. L'absence de cartographie des zones où le risque est particulièrement élevé comme en Nord-Picardie renforce l'insécurité permanente. Tenant compte de ces divers éléments, il lui demande quelles dispositions le Gouvernement entend prendre pour renforcer les effectifs des services concernés par ces enjeux, cartographier les zones représentant un risque élevé et y apporter davantage de personnel démineur qu'aujourd'hui.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la situation des effectifs du service du déminage de la sécurité civile au regard de la mission de désobusage et de débombage de munitions issues des différents conflits mondiaux. Le rattachement des artificiers de la police nationale au service du déminage de la direction de la défense et de la sécurité civiles a eu pour effet un doublement des effectifs qui est désormais de 311 démineurs. Aux dix huit centres de déminage existants, se sont ajoutés deux nouveaux centres à Toulouse et à Ajaccio, quatre antennes ont été créées à Marseille, Nice, Calais et Strasbourg et trois plates-formes aéroportuaires et ferroviaires ont été prises en compte à Roissy, Orly et au terminal de Coquelles. Les ex-artificiers sont en cours de formation pour la mission de désobusage/débombage. Parallèlement, une réflexion est en cours sur l'acquisition d'appareils de détection de nouvelle génération qui permettront de réduire le temps nécessaire à la détection des munitions anciennes notamment sur les chantiers relevant de l'Institut national de recherches archéologiques préventives. S'agissant de la cartographie adaptée à la prospection des munitions, elle est effectivement utile au service du déminage pour déterminer avec précision le périmètre des recherches. À titre d'exemple, c'est dans ce cadre qu'a été signée une convention avec l'université de Nantes afin de réaliser ce travail de cartographie sur l'agglomération. Enfin, concernant le renforcement de la façade maritime des départements du Nord et du Pas-de-Calais, celui-ci est effectif depuis l'été 2005 avec l'extension des capacités de l'antenne de Calais à la mission de désobusage et de débombage, par l'apport des matériels techniques spécifiques et la formation des ex-artificiers à ces nouvelles missions.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76453

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 octobre 2005, page 9884

Réponse publiée le : 7 février 2006, page 1339